

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 29 septembre 2015, à 16H30 à l'Hôtel-de-Ville.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 25 septembre 2015.

Présences

Monsieur Denis Racine, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et X personnes.

1. Ouverture

Monsieur Denis Racine, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - Ouverture
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 - Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.1 Octroi de contrat **HM-2015-001** pour les services professionnels en ingénierie avec surveillance de travaux dans le cadre de la construction d'un réseau alternatif de collecte et traitement des eaux usées de type RSP
 - 4.2 Désistement dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-022189-153
 - 4.3 Mandat à *Marie Morneau communication*
 - 4.4 Mandat pour un plan directeur d'environnement
- 6 - Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
- 7 - Clôture de la séance
- 8 - Levée de la séance

AJOUT

15-09-241

II EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4.4 Mandat pour un plan directeur d'environnement.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Octroi de contrat **HM-2015-001** pour les services professionnels en ingénierie avec surveillance de travaux dans le cadre de la construction d'un réseau alternatif de collecte et traitement des eaux usées de type RSP

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de soumission pour la confection des plans et devis dans le cadre du projet de construction d'un réseau alternatif de collecte et traitement des eaux usées reliant 350 résidences;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé conformément à la politique sur l'octroi de contrat de la ville de Lac-Sergent;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ a obtenu le meilleur ratio pointage/prix lors de l'évaluation par le comité de sélection;

GRILLE D'ÉVALUATION								
Critères d'évaluation			Soumissionnaire #1 TÉTRATECH		Soumissionnaire #2 ROCHE		Soumissionnaire #3 CIMA+	
N°	Critère	Pondération	Note (%)	Pondération x Note	Note (%)	Pondération x Note	Note (%)	Pondération x Note
1	Expérience du soumissionnaire	25	87,00	21,75	82,50	20,60	78,50	19,60
2	Connaissance et expérience du chargé de projet	30	77,00	23,10	87,00	26,10	90,00	27,00
3	Connaissance et expérience de l'équipe (autre que le chargé de projet)	25	82,00	20,50	82,00	20,50	81,00	20,25
4	Compréhension du mandat, méthodologie, plan et échéancier de travail	20	82,00	16,40	77,00	15,40	86,00	17,20
Note Provisoire: Total / 100				81,75		82,60		84,05
Les soumissionnaires ayant obtenu une note provisoire inférieure à 70 / 100 verront leur enveloppe de prix non ouverte et retournée au soumissionnaire								
Prix soumis (enveloppe N°2)			585 222,75 \$		471 932,13 \$		377 587,10 \$	
Note finale = [(note provisoire + 50) x 10000] / Prix soumis			2,25		2,81		3,55	
R A N G (plus haute note finale = 1er rang)			3		2		1	

ATTENDU QUE les procédures d'adoption du règlement d'emprunt numéro 330-15 ordonnant la préparation de plans et devis préliminaires ne sont pas terminées et qu'on ne peut dépenser ces sommes avant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS GARON

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur Denis Racine, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

15-09-242

ADOPTÉE SUR DIVISION

QUE ce conseil confie à la firme CIMA+ le mandat de procéder à la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance du chantier tel que décrit dans le cahier d'offre de services professionnels pour la construction d'un réseau alternatif de collecte et traitement des eaux usées pour un montant de 328 408.00 \$, taxes en sus.

QUE le maire ou la mairesse suppléante et la secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent le contrat à intervenir entre les parties.

QUE l'octroi du contrat pour les plans et devis préliminaires soit conditionnel à l'approbation requise par la loi du règlement d'emprunt numéro 330-15 ordonnant la préparation de plans et devis préliminaires, sous réserve d'un montant n'excédant pas 10% du montant de l'emprunt à être payé par le fonds général et qui sera remboursé par le Règlement numéro 330-15 lorsqu'approuvé.

QUE l'octroi du contrat pour les plans et devis définitifs et la surveillance de chantier / soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt, selon les dispositions de la loi.

ET QUE dans l'éventualité où les citoyens refuseraient le projet lors d'un référendum ou que le règlement d'emprunt ne reçoive pas l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT), le projet prendra fin et la firme sera alors payée uniquement pour les services rendus, et ce en conformité des prix soumis en honoraires professionnels par la firme CIMA+.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 314-2028.

4.2 Désistement dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200 17 022189 153

CONSIDÉRANT les procédures entreprises par monsieur Léo Dion dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-14-022189-153;

CONSIDÉRANT que le demandeur propose de se désister, chaque partie payant ses frais, sous réserve de ses droits tels que cela appert du courriel transmis par la procureure de monsieur Dion au procureur de la Ville le 24 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-09-243

D'ACCEPTER le désistement, chaque partie payant ses frais, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-022189-153.

4.3 Mandat à Marie Morneau communication

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS GARON

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur Denis Racine, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

15-09-244

ADOPTÉE SUR DIVISION

QUE le conseil municipal octroie un contrat *MarieMorneau.communication* pour la réalisation d'un plan d'action pour des relations publiques stratégiques visant à faire mieux connaître et apprécier le projet d'égout collecteur et ce, pour la somme de 6 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'offre de service déposée ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée à même les surplus accumulés et non réservés.

AJOUT

4.4 Mandat pour un plan directeur d'environnement

ATTENDU QUE la firme WaterShed Monitoring a fait parvenir une offre de service pour l'élaboration d'un plan d'action sommaire actualisé en fonction des recommandations issues des études réalisées dans le passé, des priorités proposées par la Ville et des actions déjà entreprises;

ATTENDU QUE cette offre de service au montant de 6 208.65 \$ taxes comprises inclut l'analyse, la rédaction stratégique et la production d'un rapport;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS GARON

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur Denis Racine, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

15-09-245

ADOPTÉE SUR DIVISION

QUE le Conseil mandate la firme *WaterShed Monitoring* pour un montant de 6 208.65 \$ incluant les taxes applicables pour la réalisation d'un plan d'action sommaire.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée à même les surplus accumulés et non réservés.

5 - **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

Quelques questions sont posées et répondues.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-09-246

QUE la séance soit levée à 16H50.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ces résolutions sont projetées par le conseil municipal.

Josée Brouillette, secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière